



POURQUOI CONNAÎTRE SES DROITS EN SANTÉ EST-IL IMPORTANT ?

Le non recours et le renoncement aux soins observés chez les jeunes s'expliquent notamment par une grande méconnaissance du fonctionnement du système de santé, de ses acteurs mais aussi de leurs droits.

« Comment sont pris en charge mes frais de santé ? » « Mes informations en santé sont-elles confidentielles ? », « Puis-je refuser un soin ? », « Comment puis-je accéder à mon dossier médical ? », « Qu'est-ce qu'une personne de confiance ? »... **Connaître les réponses à ces questions, c'est s'armer pour être acteur de sa propre santé !**



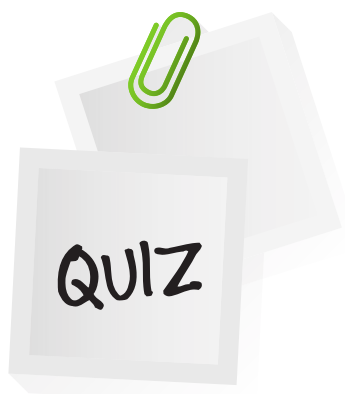
COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE ?

1

La **première partie** est dédiée à la déconstruction de croyances concernant nos droits en santé.

Différents outils sont utilisés :

- Mises en situation concrètes
- Vrai / faux



La **deuxième partie** d'une séance consiste en la synthèse et l'apprentissage des droits en santé à partir d'un quiz récapitulatif.

Les échanges et mises en situation sont au cœur de l'animation : ici, pas de cours magistral !

Les supports pour animer une séance sont variés : dessins caricaturaux, quiz via l'outil en ligne « Kahoot » et projection PowerPoint et disponibles en ligne.

2

Selon la taille du groupe, des sous-groupes sont formés pour favoriser l'inclusion et la participation.



L'animation en +

Proposer **l'exposition itinérante** sur les droits en santé au sein de la structure : ses 12 panneaux hauts en couleur feront entrer le public dans la thématique !

QUELS SONT LES DROITS ABORDÉS ?

- L'accès aux soins
- L'accès à l'information
- Le consentement libre et éclairé
- La confidentialité
- La qualité et à la sécurité des soins
- La personne de confiance
- La lutte contre la douleur
- L'indemnisation, le dédommagement

INFORMATIONS PRATIQUES

- Durée : 30 minutes (séances courtes) ou 1h30-2h00 (séances longues)
- Nombre de jeunes : à partir de 8 par séance collective
- Matériel à prévoir : vidéoprojecteur, connexion internet

Bon à savoir : vous souhaitez animer une séance sur les droits en santé en autonomie ? Consultez [notre guide](#) pour une animation construite autour du [serious game Take Care](#) sur les droits en santé.

La séance permet d'évoquer les droits de base (accès aux soins, à l'information, au consentement libre et éclairé et à la confidentialité).

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous accompagnions dans la préparation de votre séance !



Pour en savoir + sur le [serious game Take Care](#), cliquez ici !

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION AUX DROITS EN SANTÉ ? PRENONS CONTACT !

Isère, Savoie & Haute-Savoie

Lydie Matéo

lmateo@france-assos-sante.org

06 73 73 66 77

Allier, Cantal, Haute-Loire & Puy-de-Dôme

Armelle Kowalczyk-Renier

akowalczyk-renier@france-assos-sante.org

06 71 13 49 32



Ardèche & Drôme

Marion Dardelin

mdardelin@france-assos-sante.org

06 73 73 64 61

Ain, Loire & Rhône

Sabine Trofimoff

strofimoff@france-assos-sante.org

07 56 34 08 25

[Retrouvez plus d'information sur notre site internet](#)

France
Assos
Santé
La voix des usagers
Auvergne-Rhône-Alpes

Qui sommes nous ?

Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé regroupe plus de 140 associations d'usagers adhérentes pour promouvoir la solidarité du système de santé.

Afin d'œuvrer à représenter et défendre les intérêts communs de tous les usagers du système de santé, nous menons au quotidien des actions qui se répartissent autour de 4 axes prioritaires : former l'ensemble des représentants d'usagers, observer et veiller au bon fonctionnement et à l'équité du système de santé, communiquer nos constats et exprimer nos revendications, informer les usagers du système de santé sur leurs droits.

ACTION SOUTENUE PAR

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

